



Mairie de Bages

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – EGALITÉ – FRATERNITÉ
COMMUNE DE BAGES

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le 11/06/2026

ID : 011-211100243-20260605-2026041-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de BAGES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances au foyer Prat-de-Cest, sous la présidence de M. Jean-Louis RIO.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers à la séance : 12

Nombre de Conseillers excusés : 3

Convocation du 1^{er} juin 2026

PRÉSENTS : Jean-Louis RIO, Henri BASTIDE, Sylvie TESQUIÉ, Michel CELOTTO, Bénédicte COLOMINE, Henri BUSTO, Marie-Aude MASCIAS, Florence LAFOND, Francis ZIEGLER, Harmonie CASSAN, Fanette BRUEL, Fabrice BERLAND.

ABSENTS EXCUSÉS : Alban GROTTI, Emilie EVEILLECHIEN, Charles REALES.

Mme Marie-Aude MASCIAS est nommée secrétaire.

OBJET : CONVENTION AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS POUR UNE CAMPAGNE D'IDENTIFICATION ET DE STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant la prolifération des chats errants dans certains quartiers de la commune, la municipalité souhaite conventionner avec 30 millions d'amis afin de mener les actions visant à stabiliser le nombre de chats et d'en limiter les nuisances.

Pour cela, la Commune de BAGES conventionne avec la « Fondation 30 Millions d'Amis » reconnue d'utilité publique, qui dispose d'une expertise avérée et reconnue en matière de régulation et de gestion des populations de chats errants.

La fondation s'engage à capturer les chats non identifiés, afin de faire procéder à leur stérilisation, à leur identification et à des soins éventuels. L'association assure le suivi sanitaire.

L'association 30 millions d'amis s'engage à financer ces opérations directement auprès des vétérinaires partenaires. L'organisation des campagnes de stérilisation et d'identification des chats libres, le trappage, le transport vétérinaire et la convalescence des chats seront gérés par la Mairie, qui fonctionne avec de l'association « l'étoile des chats sans toit ».

Afin de donner un cadre juridique à cette collaboration et de sceller un partenariat durable avec la « Fondation 30 Millions d'Amis », M. le Maire demande donc à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention au titre de 2026.

Le Conseil municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention de stérilisation et d'identification des chats errants entre la Commune de BAGES et la « Fondation 30 Millions d'Amis » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention Chats libres ainsi que tout document nécessaire au règlement de cette affaire.

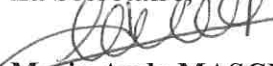
Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

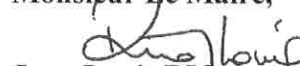
Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents. La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

La Secrétaire,


Marie-Aude MASCIAS.



Monsieur Le Maire,


Jean-Louis RIO.

Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (69 rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ; Téléphone : 04 67 54 74 10 ; Fax : 04 67 54 74 50) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>